

Dispositif

Entretien Ecoule

**Dispositif concernant
la prévention, la gestion des
conflits et la protection de la
personnalité au sein de l'EREN**

**Réagissez
en cas de conflit,
de harcèlement
psychologique ou
sexuel !**

**«L'EREN prend l'engagement de veiller
à la protection de la personnalité et la dignité
de ses collaboratrices, ses collaborateurs
et de ses bénévoles.**

Elle met tout en oeuvre en vue d'assurer un climat de travail favorable ainsi qu'une gestion optimale des conflits de travail. L'EREN prend les mesures nécessaires pour prévenir et combattre tout comportement susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique et psychique de ses collaboratrices, collaborateurs et de ses bénévoles.

Elle fournit aux personnes présumées victimes de ce genre d'abus les moyens nécessaires de sauvegarder leurs droits.»

**Vous vivez
des difficultés
relationnelles au
travail ?**

**Vous cherchez
des solutions
à vos problèmes ?**

**Un entretien peut
suffire !**

L'EREN offre un dispositif concernant la prévention, la gestion des conflits et la protection de la personnalité. Elle propose à tout son personnel et ses bénévoles des ressources et des moyens afin de :

- ✓ fournir un lieu d'écoute;
- ✓ permettre une gestion efficace des conflits internes à l'EREN;
- ✓ prévenir et faire cesser le harcèlement psychologique et sexuel.

Le dispositif, comprenant une médiatrice et un médiateur externes à l'EREN, fonctionne en toute indépendance et garantit la confidentialité aux collaboratrices, aux collaborateurs et aux bénévoles.

Le recours à ce dispositif est gratuit.

En cas de conflits, de situations relationnelles de travail difficiles ou de harcèlement, il est utile de faire appel à une médiatrice ou un médiateur externe et neutre.

Le dispositif proposé par l'EREN permet aux collaboratrices, aux collaborateurs et aux bénévoles d'exposer leur situation, de clarifier les problèmes et de chercher des solutions adaptées.

Le plus souvent, un premier entretien permet de dénouer la situation.

Médiation

Définitions

Conseils

Confidentialité
garantie
Impartialité
Indépendance
Neutralité

La médiation est efficace pour gérer les conflits. Elle a pour but de clarifier la situation, de rétablir le dialogue et de trouver des solutions réalistes et satisfaisantes entre les personnes concernées.

Dans ces situations, un-e médiateur-trice favorise, par l'organisation d'entretiens confidentiels, le rétablissement de la communication et la résolution du conflit.

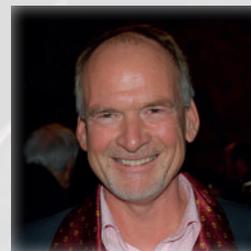
Personnes en charge de la médiation :

- ✓ accompagnent individuellement les collaboratrices, collaborateurs et les bénévoles qui en font la demande, en vue d'examiner les problèmes sous différents angles et de rechercher des solutions satisfaisantes;
- ✓ favorisent la communication et le dialogue entre les personnes en conflit afin qu'elles puissent trouver des solutions convenant à chacune d'entre elles;
- ✓ informent sur les autres moyens à disposition selon les problématiques rencontrées.

Qui contacter ?

Valérie Kernen
Médiatrice FSM
079 345 71 84
vkernen@intermede.ch

Luc Wenger
Médiateur FSM/Coach IDC
079 240 42 46
lw@intermede.ch



Médiation

La médiation est un processus confidentiel de prévention et de résolution des tensions, des différends, des conflits et des crises. Elle relève d'une démarche volontaire et fait appel à un tiers médiateur indépendant et impartial, pour permettre aux parties de trouver elles-mêmes une solution équitable et durable (définition du groupe Médiation-Net, janvier 2005)

Harcèlement psychologique (mobbing)

Le harcèlement psychologique (mobbing) est un enchaînement de propos ou d'agissements hostiles répétés fréquemment sur une certaine durée, dont la finalité est de dénigrer, isoler ou exclure la ou les personnes visées.

Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit par des agissements ou des propos à caractère sexuel ou sexiste, qui ont pour effet d'importuner la personne à laquelle ils s'adressent.